

DEMANDE D'EXAMEN DE CONFIRMATION

INSTRUCTIONS A SUIVRE ATTENTIVEMENT

Pour l'examen de la CONFIRMATION, les formalités à effectuer sont les suivantes :

A - FORMALITÉS A EFFECTUER PAR LE PROPRIÉTAIRE :

- Remplir très soigneusement et **signer**, sans omettre d'indiquer le numéro d'identification par tatouage ou par transpondeur (puce), le présent imprimé (FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONFIRMATION)
- Présenter l'animal à un expert de la S.C.C. , lors d'une exposition ou d'une séance de confirmation, avec le présent imprimé, le CERTIFICAT DE NAISSANCE et la CARTE D'IDENTIFICATION .

Lorsque l'expert a émis un avis d'aptitude à la confirmation du chien, transmettre à la Société Centrale Canine :

- le présent imprimé (FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONFIRMATION)
- l'original du CERTIFICAT DE NAISSANCE
- la photocopie de la CARTE D'IDENTIFICATION
- le montant des droits d'inscription (voir NOTA ci-dessous) **(ne pas envoyer d'espèces)**.

Le PEDIGREE de votre chien vous sera adressé, par courrier simple, dans un délai moyen de **6 semaines** à compter de la réception par la Société Centrale Canine des éléments mentionnés ci-dessus.

Dans le cas d'une inscription au titre de l'importation, il vous sera retourné par courrier recommandé selon les mêmes conditions.

B - FORMALITÉS A EFFECTUER PAR L'EXPERT :

- En cas d'APTITUDE, l'expert remplira et signera le présent formulaire, reportera ces indications dans la case réservée à cet effet sur le CERTIFICAT DE NAISSANCE et remettra les 2 documents au propriétaire.
- En cas d'INAPTITUDE ou d'AJOURNEMENT, l'expert conservera ce formulaire et le retournera à la Société Centrale Canine après l'avoir signé et mentionné les motifs de la "NON CONFIRMATION" .

INFORMATION ADN

Seule l'identification génétique permet de garantir scientifiquement les origines mentionnées sur les documents généalogiques. Pour vous permettre de valoriser votre production et la fiabilité de votre élevage par cette garantie, la SCC vous propose des tests ADN à un tarif avantageux et vous invite à faire identifier génétiquement sans attendre vos reproducteurs et vos produits.

NOTA

LE MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTION (au 24/04/2012)
et d'établissement ou de transformation du pedigree est le suivant :

1 - Inscription au titre de la descendance	25 €
<i>Pour les chiens titulaires d'un CERTIFICAT D'INSCRIPTION PROVISOIRE</i>	
2 - Inscription à titre initial (<i>pour les chiens sans origine connue</i>)	
Races du groupe 6	25 €
<i>(Sauf Basset Hound, Dalmatien, chien de Rhodésie à crête dorsale, chien de rouge du Hanovre et de Bavière, chiens courants d'Europe de l'Est).</i>	
Races à faible effectif	25 €
<i>(Barbet, Cursinu, Epagneul de Pont Audemer, Epagneul de St Usuge).</i>	
Autres races	60 €
3 - Inscription au titre de l'importation	60 €
<i>Pour les chiens en provenance de l'étranger et titulaires d'un pedigree du pays d'origine reconnu par la FÉDÉRATION CYNOLOGIQUE INTERNATIONALE.</i>	
4 - Inscription au Livre d'Attente	25 €
<i>Pour les chiens sans origine connue avec délivrance d'un certificat au titre de l'apparence (races dont le Livre des Origines Français est fermé)</i>	